

Criminalité transnationale

■ L'expansion de la criminalité transnationale est sans conteste parmi les effets pervers les plus visibles de l'ouverture des frontières et des marchés qui accompagne la mondialisation. Les organisations criminelles ont modernisé leurs méthodes et se consacrent de plus en plus à des activités illégales qui menacent directement la sécurité des personnes, comme la traite des femmes et des enfants, le trafic d'armes et de la drogue, ainsi que le blanchiment d'argent.

■ Le Canada est à l'avant-garde des pays qui luttent contre la criminalité transnationale organisée depuis qu'il a inscrit cette question à l'ordre du jour du Sommet du G7 à Halifax en 1995. La contribution du G8 à cet effort se poursuit dans le cadre des travaux du Groupe de Lyon, composé d'experts de haut niveau en criminalité transnationale. Le Canada a également joué un rôle de premier plan dans la négociation de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles additionnels, visant la traite des êtres humains, le trafic illicite des migrants et le commerce illicite des armes à feu. Il a contribué à l'élaboration et à la diffusion de ces nouvelles normes en parrainant une réunion technique, tenue à Calgary, qui a rassemblé des experts chargés de collaborer à la rédaction définitive du Protocole contre le trafic d'armes, et en appuyant l'organisation de conférences régionales en Amérique du Sud et en Afrique pour encourager la ratification des protocoles contre les trafics humains et le trafic illicite de migrants. Le trafic de la drogue pose un autre problème urgent lié à la criminalité organisée. Le Canada en tête, les pays membres de l'Organisation des États américains (OEA) ont mis en place un mécanisme d'évaluation par les pairs qui permet aux 34 gouvernements participants d'examiner en commun les démarches entreprises par chacun d'eux en vue de réprimer le narcotrafic en se penchant sur toute la gamme des interventions, depuis la réduction de la demande au moyen de mesures médicales et sociales jusqu'à la restriction de l'offre par l'application rigoureuse des lois. Pour ce qui est du blanchiment d'argent par les organisations criminelles transnationales, le Canada s'emploie, par l'entremise du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, du CFATF (Groupe d'action financière antillais), des Nations Unies et d'autres organismes internationaux, à mettre au point et promouvoir des solutions à ce problème.

■ Ce qui est clair, c'est qu'on ne peut plus, aujourd'hui, s'attaquer au problème de la criminalité en ne faisant appel qu'à des mesures de politique intérieure. C'est pourquoi des négociations sont en cours à l'heure actuelle en vue de conclure des accords internationaux dans des domaines comme la cybercriminalité et la corruption. Des ententes similaires existent déjà dans de nombreux autres secteurs, et il ne reste plus qu'à les appliquer. Le Canada s'est engagé à mettre ces accords en pratique et à aider les autres pays à respecter leurs obligations.

Lutte contre le crime organisé dans les Amériques

Le Programme de la sécurité humaine a appuyé l'organisation au Chili, en novembre 2001, d'une conférence qui réunissait des experts venus de toute l'Amérique latine pour favoriser une collaboration internationale plus étroite et plus efficace dans la lutte contre le crime organisé. La rencontre a été organisée par le Nathanson Centre for the Study of Organized Crime and Corruption de l'Université York, en collaboration avec le gouvernement chilien. Les participants ont fait état de leurs expériences et des pratiques les plus efficaces employées dans leurs efforts en vue de combattre la criminalité transnationale dans des domaines comme le blanchiment d'argent, le trafic de la drogue, le terrorisme et la corruption.

la sécurité humaine Sécurité publique

CP (Chuck Stoody)



Migrants illégaux à Gold River, en Colombie-Britannique (1999)